

AVIS PUBLIC

PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 1530-16

AVIS est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 27 juin 2023, le conseil d'arrondissement a adopté le règlement et la résolution suivante :

Adopter le Règlement 1530-16 sur l'immobilisation et le stationnement afin de modifier les articles 47 à 52.

Ce règlement entre en vigueur immédiatement et est déposé au bureau du secrétaire d'arrondissement où il peut être consulté.

Marc-Aurèle Aplogan
Secrétaire d'arrondissement
Le 6 juillet 2023